

20 juin 2017 -12:03

Faites voler votre drone en toute sécurité!

« Les drones ne sont pas des simples jouets. Soyez prudent(e) et utilisez-les à bon escient! » C'est avec ce message que le SPF Mobilité et Transports commence sa campagne de sensibilisation pour une utilisation responsable des drones. Cette campagne visera les télépilotes petits et grands pour leur rappeler les do's et dont's à respecter lors de l'utilisation privée des drones de 1kg maximum.

Des règles claires encadrent, depuis avril 2016, les vols de drones en extérieur dans notre pays. Pour l'utilisation professionnelle et semi-professionnelle, les pilotes doivent suivre des formations et passer des examens. Pour l'utilisation privée, il existe aussi certaines règles à respecter:

Do's

- Avant chaque vol, contrôlez votre drone.
- Volez uniquement la journée et par temps clair.
- Gardez à tout moment un contact visuel direct avec votre drone.
- Ne survolez que les terrains privés (moyennant autorisation).
- Volez à maximum 10m d'altitude (+/- la hauteur d'une maison).
- Demandez toujours l'autorisation de pouvoir prendre des photos ou de filmer durant le vol.
- Respectez une distance de sécurité vis-à-vis des personnes et des biens.

Don'ts

Ne faites pas voler votre drone:

- s'il pèse plus de 1 kg;
- au-dessus des personnes;
- au-dessus ou près des zones à risques telles que des complexes industriels, des installations nucléaires, des prisons;
- dans et au-dessus des espaces publics;

- au-dessus des voies de chemins de fer, des voies navigables et des autoroutes.
- à proximité des aéroports;

Le SPF Mobilité souhaite, grâce à cette campagne, sensibiliser les pilotes de drones de loisirs à quelques règles de base pour que chacun puisse faire voler son drone en toute sécurité.

La kit complet d'information contient le film d'animation, les affiches, banniers,... que vous retrouvez sous https://mobilit.belgium.be/fr/presse/mediacorner/campagne_drones.

Contact:

Sven Heyndrickx

Porte-parole du SPF Mobilité et Transports

0473/83.64.90

presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports

City Atrium

Rue du Progrès 56

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 31 11

<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth

Porte-parole

+32 474 41 37 47

presse@mobilit.fgov.be